

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

B I D A R R A Y

2

P.A.D.D.
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Dossier d'Approbation

Carte Communale approuvée le 04/07/2002

P.L.U.	PRESCRIPTION	PADD	ARRET	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
	08/09/2009	30/09/2010	01/08/2013	04/02/2014 au 08/03/2014	

	A. Vanel-Duluc architecte d.p.l.g. urbaniste o.p.q.u. architecte du patrimoine	C. Barroso ingénieur agronome écologue
---	--	--

Article L123-1-3
Modifié par [LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 19 \(V\)](#)

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

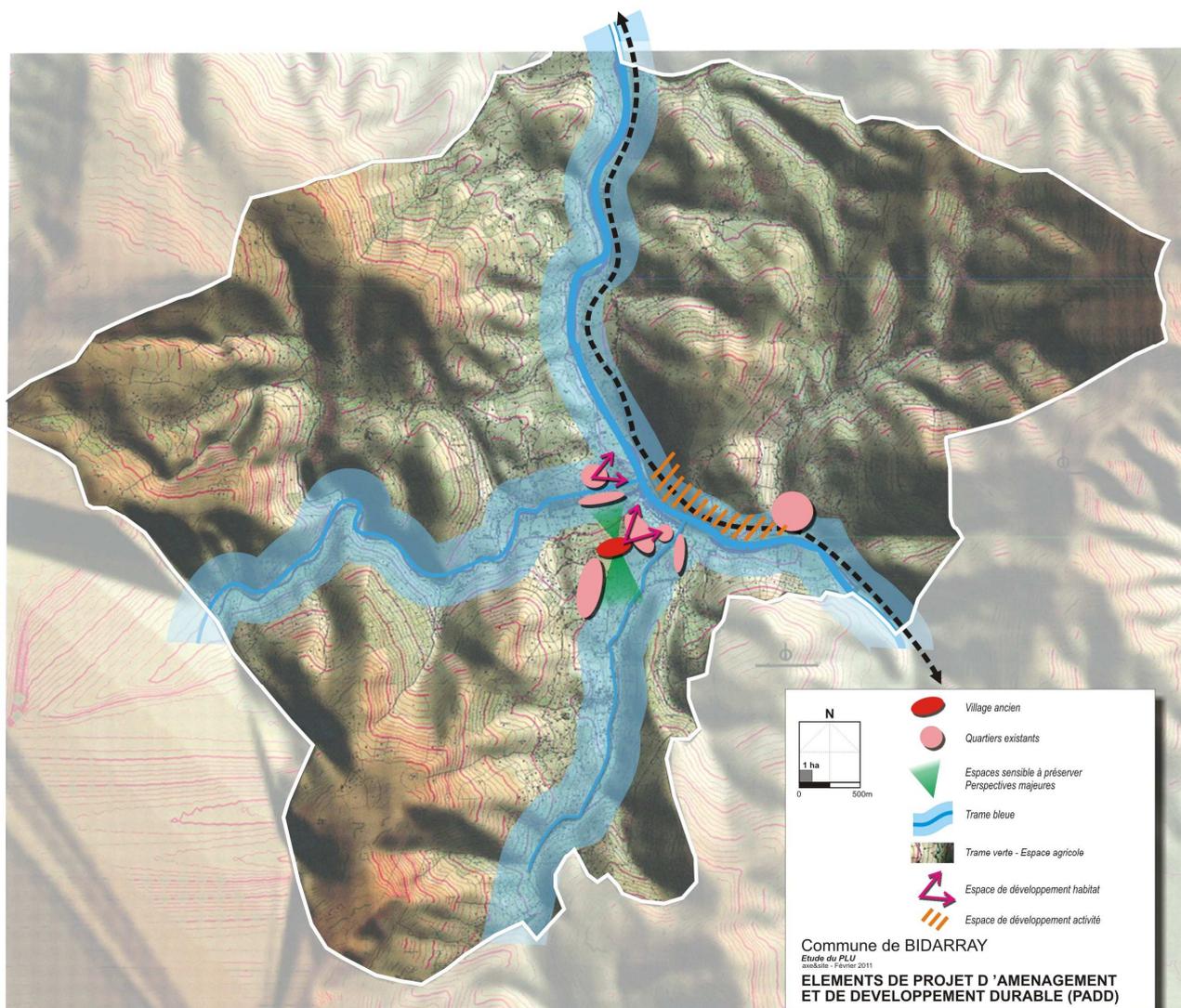
Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Orientations générales fondant le
Projet d'Aménagement et de Développement Durable
BIDARRAY

L'élaboration du PLU de la commune de BIDARRAY est destiné à se substituer à l'actuelle Carte Communale en vigueur et a pour objectif de préparer au mieux le territoire aux changements et évolutions dans un projet raisonnable à l'écoute du temps de notre patrimoine et des hommes qui vivent dans cette commune où il faut maintenir un équilibre et permettre un devenir.

Les différentes préoccupations sont déclinées à partir du thème central qui consiste à accompagner et maîtriser l'expansion démographique de la commune tout en préservant et renforçant ses principaux atouts à savoir son caractère rural, sa qualité de vie, son patrimoine, le tout à proximité de communes et villes offrant tous les services à la population en termes d'administration, de soins, d'offre commerciale et de services publics en général.



Démographie - Habitat

Avec un recensement Insee de 635 habitants en 2010, et sur la base d'un comptage réalisé par la collectivité par quartier, qui avoisine les 700 habitants, la reprise démographique est bien réelle.

La collectivité souhaite permettre à la commune d'atteindre les 800 habitants sur les dix à quinze prochaines années.

Le renouvellement de la population permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements tels que l'école vecteur d'une vie sociale importante dans le village, malgré la dispersion des quartiers sur le territoire.

Il faut diversifier l'offre en logements (parcours résidentiel complet) en développant notamment le logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées, Inciter à des formes urbaines identitaires et respectueuses du patrimoine de Bidarray, la commune disposant de peu de réserve foncière.

Le village, implanté en retrait des axes majeurs du territoire, reste le cœur historique, administratif et social de ce territoire. Il représente également un atout patrimonial important tant au plan de l'urbanisme, de l'architecture que des paysages. A ce jour il est un espace urbain dans lequel ce sont les bâtiments publics qui dominent sur les habitations. Il y a matière à en faire un « véritable village ».

Les quartiers sont autant de « petits villages » qui ont leur propre histoire, leur propre identité. La commune souhaite en développer ou en conforter certains dans la recherche d'une forme urbaine identitaire, et dans le respect de leur environnement naturel et agricole, sur un territoire partagé.

Pour ce faire la commune dispose de deux leviers d'action :

- Eviter la dispersion de l'habitat dans un souci de gestion durable de l'habitat.
- Privilégier la restructuration des anciennes fermes, voire des édifices agricoles non utilisables en agriculture

Actions :

- identifier et spatialiser les espaces urbains à développer afin de satisfaire les besoins en logements, prioritairement sur le village mais également sur les quartiers anciens Karrika et Arnate, tout en permettant un développement aux secteurs plus récents situés en pied de village et dans sa continuité directe en direction des crêtes
- utiliser les réseaux existants, les conforter pour les valoriser
- travailler sur des formes urbaines, de cheminements en lien avec l'existant
- permettre l'extension en privilégiant le bâti existant (en respect avec le paysage et les normes environnementales).
- Intégrer la question des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- prendre en considération les risques (inondation)

Développement économiques - Equipement commercial - Loisirs

Agriculture :

Il est difficile de prévoir ce que l'activité agricole sera demain au vu de différents facteurs. Cependant le constat fait à ce jour sur Bidarray (47 exploitations) nous amène à une véritable réflexion. La disparition également de certaines d'entre elles dans les prochaines années (plus de la moitié) pour des raisons diverses (retraites sans succession, transmission incertaine etc.....) est aussi une réalité.

Cependant la volonté de réussir dans ce domaine est présente, elle doit nous amener à nous projeter dans l'avenir et rendre cette activité pérenne.

Ce secteur économique est à protéger également pour tous les services rendus à la commune (entretien des terres, des bois et autres....)

Et dans un autre domaine elle est l'essence même de la vie des gens d'ici dans une dimension très importante comme la transmission de valeurs et d'un savoir-faire en constante évolution.

Actions :

- identifier et spatialiser les espaces agricoles à protéger et à valoriser afin de satisfaire les besoins de développement des exploitations
- permettre de maintenir le bâti existant dans les espaces agricoles, comme éléments de notre patrimoine
- développer ou inciter les doubles activités (agro tourisme, diversification)
- valoriser nos produits (s'inscrire dans un processus de labellisation)
- implanter d'autres ressources ayant un intérêt de développement économique (vignes ?)
- protéger ce secteur de toutes nuisances extérieures en instaurant des règles de bonnes conduites (randonneurs, véhicules, chiens errants etc.....)
- améliorer les accès de travail comme les pistes et rénover certains outils communs, corrales abreuvoirs, bordes (demandes de subventions) se référer au travail d'étude de certains acteurs dans ce domaine (montagne basque).
- Inciter les bidarraitaris au maintien de cette activité dans le cadre familial.

Tourisme

C'est une activité économique présente depuis longtemps sur la commune. Elle offre une multitude de possibilités dans différents secteurs et est en perpétuelle évolution.

Elle doit respecter un certain équilibre et nous amener, tous, à mieux faire connaître cette terre d'accueil, notre culture, notre langue afin d'être mieux partagés et reconnus.

Actions :

- maîtriser les flux en évitant des impacts directs sur l'environnement, la circulation, le stationnement et l'activité agricole.

Pour cela il est essentiel de se mettre en contact avec les opérateurs du tourisme et organisateurs de randonnées afin d'éviter certains débordements préjudiciables

Privilégier par exemple le recours à des transports collectifs ou covoiturage.

- rédiger des règles de bonnes conduites par affichage.
- offrir un hébergement (hôtel, chambre d'hôtes, gîtes, etc.) suffisant mais raisonnable pour répondre à la demande, à l'échelle de notre commune
- inciter et valoriser la vente des produits locaux (gâteaux, fromages, agneaux etc.) par des commerces adaptés
- maintenir et créer des événements (sportifs, festifs, culturels, culturels) qui respectent certains critères identitaires
- développement raisonnable et durable de l'activité eaux vives dans la concertation avec un regard sur l'implantation des infrastructures (parfois anarchique) pouvant avoir un impact paysager.
- favoriser et aider toutes idées innovantes en respect avec notre environnement.

Paysage/ Environnement/ Patrimoine

Les perspectives paysagères offertes par la nature et forgés par la main des hommes sont encore remarquablement préservées à Bidarray.

La qualité du territoire en termes de biodiversité est notoirement reconnue : elle s'inscrit dans une fonctionnalité des espaces et de milieux diversifiés à même de garantir le renouvellement des espèces et les fonctionnalités biologiques nécessaires (habitat, reproduction, déplacement, nourrissage..).

La préservation de la ressource en eau est également, en lien avec la biodiversité, un élément majeur des enjeux de territoire.

Une réelle prise de conscience de cet état doit nous faire réagir afin de garantir ici aussi sa pérennité.

Les caractéristiques, on peut le dire assez exceptionnelles, font de cette commune d'Euskal Herri un site unique là où ailleurs la standardisation, le foncier etc.... enlève tout caractère à un lieu.

La continuité et la durabilité doivent être le fin mot de ce chapitre afin de préserver, respecter et donner aux générations futures, à nous-mêmes et aux personnes que nous accueillons, le meilleur.

Actions :

- spatialiser les lieux qui offrent un grand intérêt (nombreux), déterminer quelles seront les terres les plus concernées afin de respecter cet environnement visuel, les qualifier selon leur importance au plan de leur usage, de leur valeur paysagère ou environnementale,
- éviter le mitage
- inciter un reboisement harmonieux
- protéger nos vieux arbres
- prendre en compte les fonctionnalités écologiques et respecter les habitats d'intérêts réservoirs de biodiversité en intégrant le concept des trames verte et bleue
- préserver la ressource en eau

Les transports et les déplacements, le développement des communications numériques

La commune se situe sur l'axe majeur du territoire de la RD918.

Pour autant les quartiers en sont souvent éloignés, le village lui-même est à l'écart de cet axe.

Les déplacements sont fondamentaux dans le quotidien des habitants ne serait-ce que pour l'accès à l'emploi, aux services, aux commerces, vers Bayonne ou vers St Jean Pied de Port.

La commune souhaite favoriser une réflexion sur le co-voiturage qui constitue une alternative en particulier pour les mobilités empruntant la RD918.

Les communications numériques sont favorisées autant que faire se peut par des moyens hertziens, compte tenu de la topographie de la commune et du caractère essaimé des constructions.

Le projet de centre culturel situé dans le village à deux pas de la mairie s'inscrit dans cette logique.

Actions :

- Prévoir des lieux de co voiturage
- Favoriser l'accès aux communications numériques via le centre culturel notamment
- Privilégier le développement des activités économiques en lien avec le numérique

Activités économique / Equipements

Un certain nombre de secteurs destinés aux activités économiques sont en place à l'échelle supra communale.

La vocation économique de la commune de BIDARRAY est essentiellement tournée vers l'activité agricole.

Pour autant la commune souhaite également favoriser l'installation d'artisans sur la commune, et souhaite maintenir les activités existantes, notamment le long de la RD918, avec pour projet de permettre une évolution de ce secteur à vocation d'échanges économiques.

Permettre le maintien et l'extension des équipements d'intérêt collectif (services, école, etc..) est un élément important.

Actions :

- Prévoir la possibilité d'implantation d'activités économiques en lien avec la RD918
- Conforter les équipements publics par les choix d'urbanisation, notamment au village
- Permettre l'implantation ponctuelle des artisans et leur maintien sur place lorsqu'ils existent

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- La carte communale est revue avec des transformations de certains terrains constructibles dans la carte communale en zones agricole ou naturelle dans le PLU, lorsque ces derniers attestent d'une valeur agricole ou environnementale importante
- Les secteurs ouverts à l'urbanisation seront déjà inscrits dans un tissu urbanisé, associé à un quartier existant reconnu identitairement,
- Le développement des espaces anciens se fera principalement par une recherche de forme urbaine dense à l'image d'un village regroupé notamment sur les sites en lien direct avec une forme urbaine existante ancienne (le village, le quartier Karrika). Le développement des espaces plus récents sera également guidé par la recherche d'une économie de l'espace.
- En terme quantitatif, les objectifs de modération de consommation des sols se basent sur la situation enregistrée entre 2002 et 2011 : 4.85 ha ont été consommés pour 24 logements sur la carte communale, soit une moyenne de 2020 m²/logement ou près de 5 logements/ha. La commune s'inscrit dans la volonté d'atteindre une densification de l'ordre de 8 à 10 logements/ha en moyenne au minimum dans le PLU.